



**Bulletin d'inscription pour l'année scolaire 2022/2023**  
(Du 29 août 2022 au 3 juillet 2023)

**A REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AU PROFESSEUR LORS DU 1ER OU 2ème COURS (en double exemplaire)**

Nom de l'élève : ..... Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : ... / ... / ..... A ..... Pays : .....

Si l'élève est mineur, NOM et prénom du représentant légal : .....

Mail : .....@..... (de l'élève-adulte/des parents). Tél.pers. ....

Adresse : ..... NPA : ..... Localité.....

Les leçons sont prises, soit en groupe restreint, soit en individuel. Les boxes d'entraînement sont gratuits. Le paiement s'effectue en 10 mensualités (de septembre à juin inclus) ou 12 mensualités (de septembre à août inclus), par avance, avant le 10 de chaque mois. Les frais du 1er rappel s'élèvent à 27 CHF et les frais des rappels avant poursuites à 35 CHF. En cas d'inscription en cours d'année, le paiement se fait au prorata, hormis les frais d'inscription. Les leçons n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés selon le calendrier fixé par l'État de Genève (voir notre site internet [www.drumsandco.ch](http://www.drumsandco.ch)).

**Je m'inscris au cours (cocher l'instrument ET la formule choisie) :**

Instrument à choisir :	ENFANTS DE 6 A 8 ANS	Cours de 30 minutes hebdomadaires 95 CHF/12 mois	ou 114 CHF/10 mois	
Batterie		129 CHF/12 mois en cours individuels	ou 154,80 CHF/10 mois	
Piano	ENFANTS DE 8 A 12 ANS	Cours de 45 minutes hebdomadaires 129 CHF/12 mois	ou 154,80 CHF/10 mois	
Guitare		168 CHF/12 mois en cours individuels	ou 201,60 CHF/10 mois	
Basse	ADOLESCENTS ET ADULTES	Cours de 60 minutes hebdomadaires 158 CHF/12 mois	ou 189,60 CHF/10 mois	
Chant		221 CHF/12 mois en cours individuels	ou 265,20 CHF/10 mois	
Songwriting	COURS INTENSIFS	Cours de 180 minutes hebdomadaires - 418 CHF/12 mois (1)	ou 501,60 CHF/10 mois (1)	
(sur la base de 38 cours annuels, fériés inclus)		585 CHF/12 mois en individuels (1)	ou 702 CHF/10 mois (1)	

1) Pour les cours intensifs : 3 cours par semaine de septembre à juin, soit 114 leçons sur l'année, en groupe ou en individuel, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

Hors formule, le tarif horaire est de 80 CHF/h en cours individuel et de 60 CHF en cours collectif.

Tous nos tarifs, conditions et calendrier scolaire sont visibles sur notre site internet [www.drumsandco.ch](http://www.drumsandco.ch)

**Inscription en cours d'année** : du ...../...../20..... au ...../...../20..... inclus. Montant..... CHF/mensuel

**Réduction sur justificatif** : Motif : ..... Nouveau tarif .....CHF/mensuel jusqu'au ...../...../20.....

**Frais d'inscription annuels lors du premier versement : 38,00 CHF (à payer lors du 1er versement)**

Paiements par virements bancaires : Drums&Co.ch SNC - IBAN : **CH58 0900 0000 1488 5258 6**

BIC : **POFICHBEXXX** Compte Postal : **14-885258-6**

Bulletins BVR (1,75 CHF/bulletin)

J'ai pris connaissance des conditions générales au verso de ce bulletin d'inscription et les accepte.

Je m'inscris et m'engage à régler les frais d'écolage.

Fait à Genève, en double exemplaire, le ...../...../ 20.....

Signature de l'élève ou de son représentant légal précédée de son NOM et prénom .....

et de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** » .....

La Direction (timbre et signature)

Signature .....

.....

**A REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AU PROFESSEUR LORS DU 1ER OU 2ème COURS (en double exemplaire)**

**Conditions générales**

**I – Paiement des cours**

Paiement mensuel **sur 12 ou 10 mois** pour tous les cours d’instrument, soit 1 cours hebdomadaire de septembre à juin, en groupe restreint ou en individuel, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

**II - Réductions et parrainages**

Une réduction de 10% sur les frais d’écolage est accordée aux élèves bénéficiaires de l’AVS, de l’AI et aux chômeurs, sur justificatif.

Lorsque plusieurs membres d’une même famille sont inscrits à l’École, chaque membre bénéficie d’une réduction de 10 % sur ses frais d’écolage tant que ceux-ci demeurent inscrits.

Une réduction de 10% sur les frais d’écolage du parrainé est accordée à tout élève qui parrainera une personne de son entourage. Cette réduction peut être cumulée avec d’autres réductions (voir Conditions Spécifiques du parrainage).

**III - Absences**

Les leçons manquées par l’élève dans le cadre de cours en groupe ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le professeur peut remplacer le cours en intégrant l’élève à un autre groupe, en fonction de ses disponibilités.

Les leçons manquées par l’élève dans le cadre de cours individuels ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le professeur peut déplacer le cours individuel en fonction de ses disponibilités ou proposer à l’élève d’intégrer un cours en groupe.

Dans tous les cas, l’élève devra avertir son professeur aussi tôt que possible, par téléphone et au minimum 24 heures à l’avance.

En cas de retard de l’élève, le temps manqué n’est pas compensé.

En cas d’absence du professeur, tous les cours prévus sont remplacés. L’élève est prévenu par téléphone au minimum 24 heures à l’avance.

**IV - Résiliation**

L’inscription vaut pour une année scolaire, elle constitue un engagement ferme pour toute l’année scolaire.

Lors de la première inscription, l’élève peut résilier par courriel son engagement au terme du premier mois. Dans ce cas-là, les cours pris sont payés selon la formule choisie et son tarif mensuel, ramené au tarif horaire (soit tarif mensuel X 12 ou 10 : 38 cours = tarif horaire).

Néanmoins, tous les élèves peuvent résilier leur engagement jusqu’au 31 janvier de chaque année, avec effet au 1er février. La résiliation se fait au moyen d’une lettre recommandée adressée à Drums&co.ch, SNC à l’adresse indiquée en bas de page, avant le 31/01. Lorsque la formule choisie est sur 12 mois, les cours se terminent le 31 janvier mais l’écolage reste dû jusqu’au mois de février inclus.

Pour tous les élèves, une résiliation après le 31 janvier entraîne le paiement de l’écolage jusqu’au terme de l’année scolaire, soit le 30 juin pour les paiements sur 10 mois, soit le 31 août pour les paiements sur 12 mois.

En cas de force majeure (accident grave invalidant ou longue maladie de plus de trois mois de l’élève), et à condition d’en fournir un justificatif médical valable, l’élève pourra résilier son inscription pour la fin du mois en cours. Il reste redevable du paiement dudit mois.

Drums&co.ch SNC se réserve le droit de résilier, par lettre recommandée, l’inscription d’un élève, lorsque son comportement à l’Ecole est inadéquat avec le bon déroulement des cours et en cas de deux mensualités restant impayées. La résiliation a un effet immédiat. L’élève reste redevable des frais d’écolage conformément aux termes des conditions générales et spécifiques.

**Changement de formule ou réduction, en cours de scolarité :**

A compter du ...../...../20..... Nouvelle(s) formule(s) : ..... Nouveau tarif : ..... CHF/mensuel  
et/ou

A compter du ...../...../20..... Réduction sur justificatif - nouveau tarif ..... CHF/mensuel

Genève, le ...../...../20.....

Signature de l’élève (ou du représentant légal) – La Direction (timbre et signature)

.....

Timbre : .....